MAGITEL-CL IDENTIFIANT D'ACTE : 092-219200128-20251014-26625-AR
ACCUSE PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 14/10/2025
PUBLIE LE 14/10/2025

VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL DÉLIVRÉE À MONSIEUR GUILLAUME BAZIN, CONSEILLER MUNICIPAL (CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE)

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18 et L2122-32,

Vu le Code Civil, et notamment l'article 75,

Vu la délibération n°5 du 28 mai 2020, sortant délégation à Monsieur le Maire et les adjoints,

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage qui aura lieu le samedi 18 octobre 2025 à 10h00,

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur Guillaume BAZIN, Conseiller municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir, le samedi 18 octobre 2025 à 10h00, les fonctions d'officier d'état civil afin de célébrer le mariage de Monsieur Mathieu, Hubert, Pierre, Bernard DESCAMPS et de Madame Marion, Catherine, Marie CASTAING.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Procureur de la République de Nanterre,
- notifié aux intéressés,
- transcrit au registre des arrêtés,
- transcrit au recueil des actes administratifs,
- publié sur le site internet de la ville.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le 07 OCT. 2025

Le Maire,

Pierre-Christophe BAGUET